

Région de MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Logis

Croisée et châssis

Première moitié du XVIIe siècle



Ce logis de la région de Montfort-sur-Meu conserve plusieurs vestiges de ses menuiseries d'origine. Ainsi, sont sauvegardés quelques éléments significatifs d'une croisée, trois volets provenant de différents châssis et un vantail de porte. Bien que ces ouvrages soient mutilés, ils donnent dans leur ensemble une vision assez précise des clôtures primitives de cet édifice.

La croisée

Si cette croisée n'a conservé que ses compartiments supérieurs et une partie importante de son dormant, elle livre néanmoins des informations qui, liées à l'observation des autres vestiges, permettent d'appréhender son aspect initial. Ses dimensions indiquent sans difficulté qu'elle était située au deuxième niveau de la façade antérieure (fig. 1.3. fenêtre 640 * 980 mm). Elle n'était pas vitrée, son dormant n'ayant pas de feuillure à verre et sa faible largeur ne permettant pas de la doter de vantaux adaptés à cet usage. Suivant une conception répandue en Bretagne, son dormant était constitué de trois compartiments. En partie basse, les volets battaient donc l'un sur l'autre, sans être interrompus par un meneau. L'étanchéité des deux bâtis était vraisemblablement assurée par une feuillure et une contre-feuillure, à l'instar du volet A étudié plus loin.

Les volets du haut recouvrent de façon classique le dormant par l'intermédiaire d'une feuillure périphérique. Comme aux manoirs des régions de Ploërmel (étude n°56004), de Guéméné-sur-Scorff (étude n°56002) et Saint-Méen-le-Grand (étude n°35001), les bâtis ont des sections importantes qui laissent peu de place aux panneaux. Ainsi, malgré leur exposition aux intempéries les cadres ne s'affaissaient-ils pas. De plus, les montants de rive (côté fiches) sont élargis de 25 mm pour renforcer encore leur tenue. Les bâtis sont assemblés avec soin. Les assemblages à tenon et mortaise sont précis et chevillés « à tire »¹. On peut noter toutefois que les assemblages sont affaiblis par des rainures poussées jusque dans l'épaisseur des tenons. Les parements intérieurs sont irréguliers, notamment ceux des panneaux. Bien évidemment, plus de soin est apporté au traitement de l'extérieur, seul visible durant la journée lorsque les volets sont ouverts. Les chants des bâtis sont simplement moulurés de chanfreins filant sur les traverses et arrêtés sur les montants. A l'extérieur, les panneaux sont décorés d'une plate-bande réduite encadrant une pointe de diamant oblongue.

Pour la rotation des volets, deux types de fiches à broche rivée sont employés : à droite, des fiches à deux lacets de part et d'autre d'une aile à un nœud, à gauche, des fiches à un lacet au milieu d'une aile à deux nœuds (plan n°1 et fig. 1.1.). Ces variantes dans la fabrication sont également visibles sur la croisée de la région de Saint-Méen-le-Grand (étude n°35001). Les lacets, fichés dans les battants du dormant, se retournent largement en contre-parement (fig. 1.2.). De gros clous à tête bombée maintiennent les ailes dans les mortaises singulièrement profondes des volets (fig. 1.1.).

En matière de fermeture, des loquets simples sur platine ovale sont utilisés (fig. 1.5.). Comme les fiches, ils sont fixés par de gros clous à tête large. Leur clenche, forgée dans une pièce formant un renflement, reprend un type abondamment employé. L'implantation, la fixation et la fabrication de ces ouvrages sont relativement libres.

Les autres châssis

Le volet A (fig. 2.1. à 2.3.)

Il est ferré sur un dormant qui en comprenait un autre. Les deux volets fermaient par l'intermédiaire d'une feuillure et d'une contre-feuillure. A en juger par ses dimensions entre feuillures (larg. 308 mm / haut. 805 mm), il provient sans aucun doute de la lucarne de la façade antérieure (larg. 640 mm / haut. 805 mm). Sa fabrication est comparable à celle de la croisée. Son bâti est robuste (largeur des montants / 101 et 103 mm) et ses panneaux réduits (largeur 127 mm). Il est ferré avec des fiches à broche rivée (deux lacets enserrant une aile à un nœud) et conserve un vestige de son verrou du haut. Sous l'un des conduits de la platine, on peut observer une petite lame formant ressort qui maintenait le pêne dans la position voulue.

Le volet B (fig. 2.4. à 2.6.)

Il provient d'un châssis qui occupe toujours son emplacement d'origine : au deuxième niveau de la façade postérieure. Son dormant a été entièrement refait, tout comme son montant gauche. Sa conception est conforme à celle des autres ouvrages. Il présente néanmoins un inattendu petit guichet permettant de réduire quelque peu la ventilation ou de surveiller plus discrètement. Il s'agit bien d'une disposition d'origine. La targette à panaches est, quant à elle, un ajout tardif.

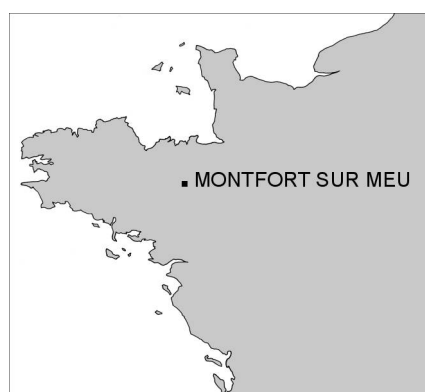
Le volet C (fig. 2.7. et plan n°4)

Il n'a pas été possible de déterminer l'emplacement de ce volet. Sa conception est identique aux autres. Son parement intérieur est négligé au profit de l'extérieur. Ses assemblages sont effectués avec précision même si, là encore, les rainures filent dans les tenons et les affaiblissent (voir plan n°4 / détail élévation extérieure / angle inf. droit). Le chêne utilisé pour sa fabrication est extrêmement dense et son poids est peu commun. Afin de conserver des panneaux réduits, sa largeur a été divisée par un montant intermédiaire mouluré d'un élégé à deux pentes et d'un quart-de-rond. Ce profil, assez courant, est également visible sur un vantail de porte du logis composé de neuf petits panneaux disposés sur trois registres. On peut l'observer en outre sur la croisée d'un manoir de la région de Saint-Méen-le-Grand (étude n°35001)².

Datation

Les ornements de l'édifice (lucarne et corniche), la forme des baies, le vantail de porte à petits compartiments, l'absence de vitrage, les fiches à broche rivée, les élégés et le décor des panneaux sont autant d'éléments qui permettent de circonscrire l'édification de ce logis à la première moitié du XVIIe siècle.

Situation



Typologie restituée

Type 3.AA.



Documents annexés

Planche n°1 : Croisée
Planche n°2 : Autres châssis
Plan n°1 : Croisée / élévations intérieure et extérieure
Plan n°2 : Sections horizontales A-A et B-B
Plan n°3 : Section verticale C-C / Serrurerie
Plan n°4 : Volet C

¹ Le trou du tenon est légèrement décalé par rapport au trou de la mortaise afin que la cheville serre l'arasement lorsqu'elle est introduite.

² On peut citer aussi les châssis des fenêtres du logis de l'Epine à Romillé, daté de 1644. Éliminés lors de sa réhabilitation, des photographies prises par le service régional de l'Inventaire Général témoignent encore de leur aspect (Ministère de la Culture / Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne).